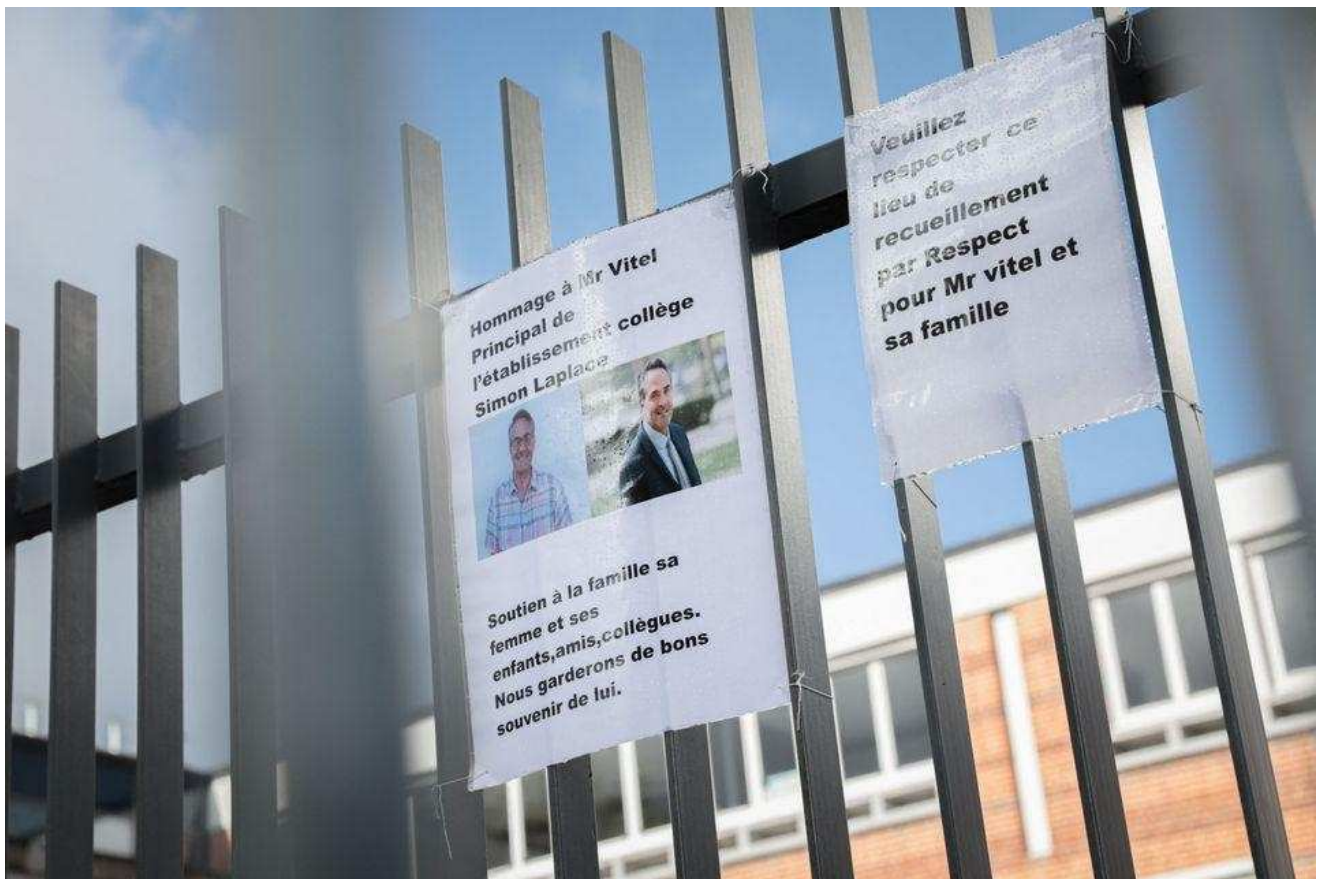


ENQUÊTE : Mort du principal de collège à Lisieux : La veuve dénonce « des grosses zones d'ombre »

Stéphane Vitel était décédé dans son établissement du Calvados après le déclenchement de l'alarme anti-intrusion

C. A.



Le proviseur du collège Pierre Simon De Laplace de Lisieux avait été retrouvé mort le 11 août après le déclenchement de l'alarme anti-intrusion de l'établissement. L. Benoist / AFP

Elle n'a reçu le dossier d'instruction qu'en décembre, soit plus de quatre mois après le décès de son mari. Depuis qu'elle a eu accès aux données des enquêteurs, Jeanne Mailhos-Vitel ne croit plus à la thèse de la mort naturelle. Le 11 août, son mari Stéphane Vitel [avait été retrouvé mort dans l'enceinte du collège de Lisieux](#) (Calvados).

Agé de 48 ans, ce père de famille s'était rendu dans les murs du collège Pierre-Simon de Laplace après avoir été alerté du déclenchement de l'alarme anti-intrusion. Inquiète de ne pas le voir revenir, sa fille avait poussé les portes de l'établissement, trouvant le corps inanimé de son père. [L'affaire avait provoqué un important émoi](#), la femme du proviseur évoquant la présence d'un véhicule suspect parti en trombe.

Deux jeunes hommes avaient rapidement été interpellés avant d'être relâchés. L'autopsie pratiquée [avait permis de conclure à une mort naturelle](#), écartant la piste criminelle. « Les éléments médico-légaux ne permettent pas d'établir l'intervention d'un tiers dans le décès de M. Vitel », avait fait savoir le parquet.

Une version à laquelle ne croit pas la veuve du proviseur. « On ne peut pas affirmer qu'il est décédé de mort naturelle, ça, c'est certain. C'est un peu un cri de colère parce que je suis en désaccord avec ce que le procureur de la République a communiqué aux médias », [a dénoncé Jeanne Mailhos-Vitel sur RTL](#).

Personne n'était dans l'établissement à ce moment

Selon la veuve, « il y a des grosses zones d'ombre et des informations à vérifier qui n'ont pas été vérifiées. Quand j'ai eu le dossier, petit à petit je me suis dit c'est pas possible. Il faut vraiment le lire. Et là, on trouve des choses », a-t-elle ajouté sans donner plus de précisions.

Les enquêteurs avaient pourtant été formels, assurant qu'aucune intrusion n'avait eu lieu dans l'établissement « entre 05h58 et 06h34, heure d'arrivée sur place de M. Vitel ». Les deux adolescents un temps mis en cause avaient reconnu avoir déclenché l'alarme après une soirée alcoolisée mais bien avant l'arrivée du chef d'établissement.